



Agression sexuelle sur mineur

Par **pop3000**, le **25/01/2016** à **14:51**

Bonjour,
J'ai été victime à mes 3 ans en 1996 d'agressions sexuelles, par l'ami de ma mère à l'époque, cela à durer quelques mois avant que j'en parle à ma mère (car cet homme me faisait du chantage par la peur: tenue par les pieds par la fenêtre!).
Elle a porté plainte et malgré les preuves (urine sur mon matelas, semence sur certains jeux...) il y a eu un non lieu car selon les explications: ma mère qui sortait avec lui "aurait pu" déplacer ses fluide pour le condamner sans réel motif.
Cela à anéanti mon enfance et même à l'heure actuelle j'en suis encore partiellement affectée, je voudrais obtenir réparation, car non seulement cet homme n'a eu aucune peine mais ma parole a été bafouée.
Je souhaiterais savoir ce que je peux faire, quel recours j'ai et surtout si je m'expose à un risque en ré-ouvrant ce dossier.
Merci d'avance,
Cordialement.